PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Versailles, le 03 mai 2021

Service de l'Environnement/REPZH
Affaire suivie par : Caroline SIRET
Tél : 01-30-84-30-66
caroline.siret@yvelines.gouv.fr

CABINET VILLAIN SAS
58 RUE DES PINCEVINS
78711 MANTES-LA-VILLE

Réf : SE_EAU_20210430_Villain_78202000178_LetNonOpp

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement. **Accord sur dossier de déclaration.**
Référence dossier : 78-2020-00178

Monsieur,

Par courrier en date du 18 novembre 2020, vous avez déposé un dossier de déclaration complété le 29 avril 2021 concernant :

le projet immobilier de construction d'un lotissement de 7 lots sur la commune de BOISSY-MAUVOISIN

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction, votre dossier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune :

- BOISSY-MAUVOISIN

pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture des YVELINES durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires

Isabelle DERVILLE